

ce que j'avais à proposer à la Compagnie. Ce Directeur sentit tous les avantages d'un plan qui avait pour objet de mettre la France en possession du commerce des épiceries. Il me présenta à MM. ROUILLÉ et DE MONTARAN, qui étaient alors Commissaires du Roi à la Compagnie des Indes.

J'exposai à ces Messieurs le résultat des observations que j'avais faites dans mes voyages relativement aux intérêts de notre Compagnie. Je proposai deux projets : l'un regardait l'ouverture d'une nouvelle branche de commerce à la Cochinchine et l'établissement d'un comptoir dans ce Royaume. L'autre avait pour objet l'acquisition des plants d'épiceries fines pour les transporter dans nos Isles de France et de Bourbon. Mes propositions furent accompagnées de Mémoires qui en faisaient voir les avantages et indiquaient les moyens de les exécuter.

Ces Mémoires furent examinés par la Compagnie qui convint que, depuis M. DE COLBERT, on n'avait rien proposé d'aussi important pour l'augmentation de notre commerce aux Indes. Elle agréa les deux projets et me témoigna qu'elle souhaitait de m'en confier l'exécution.

La longueur de mon dernier voyage et les accidents que j'y avais éprouvés, m'avaient dégouté de la navigation. Je remerciai la Compagnie de la confiance qu'elle voulait bien m'accorder et je la priai de jeter les yeux sur quelqu'autre qui fût capable d'exécuter les Plans que je lui avais proposés. Je lui indiquai même un de mes amis, employé depuis long-tems à son service, auquel je promettais de donner toutes les connaissances dont il pourrait avoir besoin pour remplir sa mission avec succès.

La Compagnie insista ; je fus appelé à une